



**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

N° 64 / 2012

CODE TELETRANSMISSION :

DROIT de PREEMPTION URBAIN

Le jeudi 20 décembre 2012 à vingt et une heures, en Mairie, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe VERNIER, Maire.

	P	A		P	A
VERNIER Philippe, Maire	X		LEMONNIER Valérie	X	
DESHAYES François, Maire Adjoint	X		RIOU Martine	X	
VIRGITTI Perrine, Maire Adjointe	X		HERVE Daniel	X	
GILLET Jean-Claude, Maire Adjoint	X		MOUQUET Véronique	X	
MAES Vivian, Maire Adjointe	X		BEUDAERT Franck		X
ERARD Maurice, Maire Adjoint	X		BARDEAU Marguerite	X	
DESCAMPS Sophie, Maire Adjointe	X		DUBOIS Marie Anne	X	
LAMEYRE Patrick	X		VEILLOT Chantal		X
VALERIO Sophie		X	TERNAUX Dominique	X	
SENEQUE Henri	X		MARIAGE Alain	X	
LAMBRET Nathalie	X		LACROIX Christiane	X	
DULMET Yves	X		VARON Bernard	X	
TOURTOIS Brigitte		X	DECAMPS Guy	X	
ZAOUCHE Mohammed		X			

P = Présent ; A = Absent

Absent (s) : Mme VALERIO (procuration à Mme LAMBRET), Mme TOURTOIS (procuration à M. ERARD), M. ZAOUCHE (procuration à M. HERVE), M. BEUDAERT (procuration à M. DESHAYES), Mme VEILLOT.

Secrétaire de séance : M. Alain MARIAGE

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de Procurations	Nombre de Votants	Date de Convocation
27	22	4	26	12/12/2012

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu sa délibération n° 63/2012 du 20 décembre 2012 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Considérant qu'il convient d'instituer un droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines (UA, UB, UC, UD, UG, UL) et des zones à urbaniser (1AU) délimitées dans l'annexe graphique (6.b) du Plan Local d'Urbanisme,

**Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE,**

DECIDE que le droit de préemption urbain est institué sur la totalité des zones urbaines (UA, UB, UC, UD, UG, UL) et des zones à urbaniser (1AU) délimitées dans l'annexe graphique (6.b) du Plan Local d'Urbanisme (jointe à la présente délibération).

Pour extrait conforme,
COYE la FORET, le 21 décembre 2012
Le Maire,



Philippe VERNIER